



Terre d'innovations



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

7.13. Liste des sites susceptibles de contenir des vestiges archéologiques

ELABORATION APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil d'agglomération du 23/02/2017



Le Président,
Michel Laugier

ÉLANCOURT
GUYANCOURT
LA VERRIÈRE
MAGNY-LES-HAMEAUX
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
TRAPPES
VOISINS-LE-BRETONNEUX

1, rue Eugène-Hénaff - BP 10118 - 78192 Trappes Cedex
Tél. : 01 39 44 80 80 www.sqy.fr

**SAINT
QUENTIN
EN YVELINES**

Terre d'innovations

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES RELATIFS A LA PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

Code du patrimoine, Livre V :Archéologie et en particulier :

- les articles L524-1 à 16, modifiés par la loi 2004-804 du 9 août pour le soutien à la consommation et à l'investissement, article 17 (exonérations)
- ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004 relative à la partie législative du code du patrimoine,
- article R.522-2 (rôle des collectivités territoriales) et les articles R.523-24 et R.523-39 (mise en œuvre des diagnostics),
- ordonnance n°2010-420 du 27 avril 2010 article 113 et code du patrimoine articles R.524-1 et suivants,

Lois :

- loi n°83-8 du 7 janvier 1983 sur les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP),
- loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive,
- loi n°2003-707 du 1^{er} août 2003 modifiant la loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive,

Décrets :

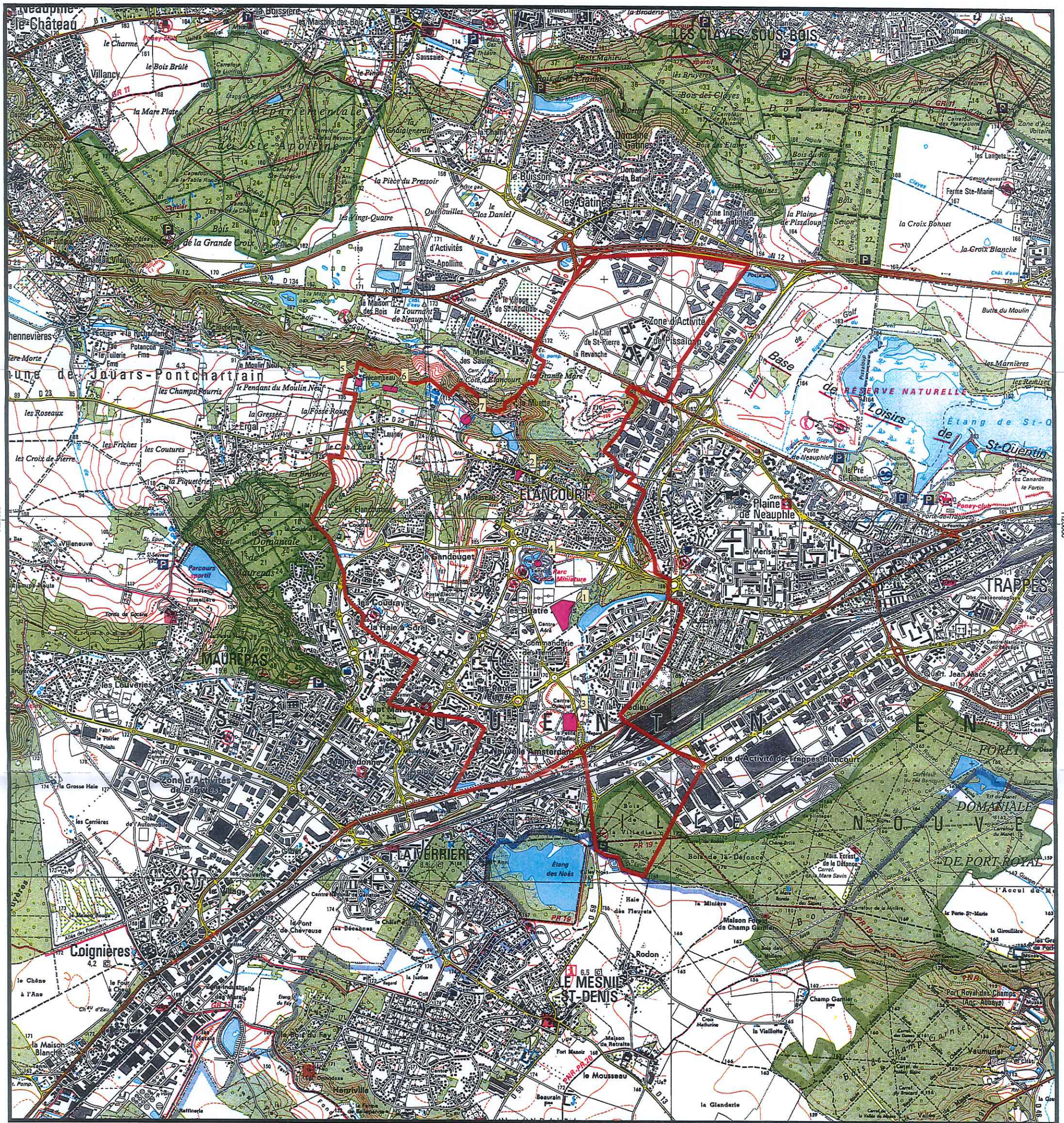
- décret n°86-192 du 5 février 1986 relatif à la prise en compte de la protection du patrimoine archéologique dans certaines procédures d'urbanisme,
- décret n°93-245 du 25 février 1993 relatif aux études d'impact et au champ d'application des enquêtes publiques,
- décret 2002-90 du 16 janvier 2002 portant statut de l'Institut national de recherches archéologiques,

Arrêtés :

- arrêté du 8 juillet 2004 portant définition des qualifications requises des personnels des services et personnes de droit public ou privé candidats à l'agrément d'opérateur d'archéologie préventive (JO n°164 du 17 juillet 2004).

Circulaires :

- circulaire n°2003/019 du 5 novembre 2003 relative à la redevance d'archéologie préventive.



Commune d'Elancourt : 78 208 Entités archéologiques

1:25 000

Données Patriarche
SCAN 25 - IGN PARIS - 2001 - Licence n°2000/CIUN/9036
"reproduction interdite"
Carte archéologique / OP / édition septembre 2011

Légende :

Limites communales : 1:25 000 - Données cartographiques (2007)
Emprises des entités

ÎLE-DE-FRANCE

Commune de : ELANCOURT- 78 208



Préfecture de la région Île-de-France
Direction régionale des affaires culturelles
Services Régional de l'archéologie



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

